
ndu rencontre avec la DGESCO/ SNES au MEN

17 février 2010

Participants :

DEGESCO : Jean-Marc HUART Sous-direction des formations professionnelles

Bernard Porcher Bureau de la formation professionnelle continue depuis 1 mois

Pour le groupe FCA SNES FSU : Thierry REYGADES, René DELALANDE, Gilbert CARBONNIER

Ordre du jour de la rencontre demandé par le groupe national FCA SNES FSU :

1°) Proposition de loi WARSMANN : quel avenir pour les GRETA et la FCA de l'E.N. ?

La proposition de loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, dans sa partie relative au statut des Groupements d'Intérêts Public vise à supprimer l'existence des Groupements d'ETablissements (GRETA), dans l'article 78 par l'abrogation de l'article L423-1 du code de l'Education, les GRETA n'existeront plus en leur forme juridique actuel de SACD (Service A Comptabilité Distincte) rattaché à un établissement support, quel est le devenir dans ces conditions du service public de la FCA ? L'Etat va-t-il continuer d'assurer le maintien de ce service public, sous quelle forme, avec quels moyens mis à disposition ?

2°) point de situation de la FCA dans l'Education Nationale

(principaux indicateurs par académie :liste questions remise aux interlocuteurs de la DGESCO)

Résumé de l'échange :

JM HUART présente la composition et la mission du groupe de travail technique mis en place par la DGESCO à la demande du Cabinet du Ministre, qui s'est réuni 6 fois depuis septembre 2009 (2 réunions internes et 4 réunions d'audition) et qui présentera un document de travail qui sera remis au Directeur de Cabinet du Ministre après la réunion finale du 24 février prochain.

Ce document ne sera pas un « énième » mémoire mais un rapport « force » de propositions concrètes sur :

La gouvernance nationale, académique de la FCA et locale des GRETA

Le rôle et missions des CFC

technique du groupe technique : Le secrétariat général du
F, 1 CFC, 1 DAFCO, 1 Directeur de GIP, 1 PDG
(Président de CIE), 1 ACG, 1 SG, 3 IG dont 2 IGAEN.

Les auditions ont concerné des CFC, DAFCO, CIE, PDG, Recteur, ARF et Pôle Emploi. Elles ont porté essentiellement sur la gouvernance et le statut des CFC.

Par contre les membres du groupe technique ont convenu de ne pas communiquer sur le contenu de leurs réunions, ce qui restreint notoirement nos réponses attendues au cours de cet entretien. Nous souhaitons donc dans ces conditions rencontrer à nouveau nos interlocuteurs après les orientations prises à l'issue de la dernière réunion du 24 février 2010 qui seront rendues publiques.

Par contre il apparaît clairement que la proposition de loi du Député WARSMANN, spécialisé dans la simplification du droit, sur la modification du statut des GIP et ses conséquences sur l'avenir des GRETA, a quelque peu perturbé la mission confiée au groupe de travail technique depuis décembre 2009.

La proposition de loi est actuellement en 1^{ère} lecture au sénat, mais son examen n'a pas encore démarré. La DGESCO suit attentivement la position du sénat sur ce texte.

Situation des GRETA et leur devenir :

Si le projet de loi aboutit dans son sens actuel, dès sa promulgation il restera 2 ans aux différentes structures existantes pour se mettre en conformité. C'est le cas des GIP-FCIP actuels et des GRETA.

La seule configuration future des GRETA avec incidence sur leurs gouvernances sera de type GIP. Il ya donc abandon des pistes EPLE-GRETA, des EPIC ou EPA, et la disparition des GRETA dans leurs statuts actuels.

La DGESCO semble satisfaite de ce changement de statut des GRETA, ce sera l'occasion de prendre des mesures pour certains GRETA qui sont de manière récurrente déficitaires (une cinquantaine en 2008) et donc de les restructurer. Il y a actuellement 213 GRETA. Le prix de vente des prestations est souvent trop faible et ne permet pas de couvrir toutes les charges en particulier celles du H1 (Chapitre dépenses du personnel). Nous proposons une analyse détaillée des dépenses du H1 (partie personnels permanents et non permanents, enseignants et non enseignants, ...) et de suivre l'évolution sur 3 années : 2007, 2008 et 2009.

La DGESCO reprend des arguments entendus au cours des entretiens sur le coût des formateurs permanents et de leurs différentes situations 640 h (titulaires) et 810 h (non titulaires) d'enseignement, alors que chez les concurrents les contrats comportent environ 1160 h de face à face pédagogique et le reste en heures autres pour satisfaire le contrat de 1607 h d'horaire légal. Nous leur précisons, pour l'exemple, que dans le cas des formateurs

... dans les secteurs de l'orientation leur volume horaire
heures autres. Leur salaire (chargé) est largement
rentabilisé !

La DGESCO ne souhaite pas que les GRETA connaissent une situation déficitaire comme l'AFPA le connaît actuellement. Nous rappelons que l'AFPA a eu quelques « bras coupés » : l'orientation transférée au Pôle Emploi, la sous-traitance de la restauration, de l'hébergement, ... La DGESCO pense que « c'est une bonne chose heureusement » sinon le déficit aurait été plus grand ! (*Il n'a pas été évoqué le désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'AFPA !*)

Une analyse est actuellement en cours sur les fusions de GRETA réalisées. Mais il apparaît nettement pour la DGESCO que les GRETA connaissent des difficultés de pilotage par manque de professionnalisation des acteurs.

Dans les GIP il y aura une véritable gouvernance, avec des personnels permanents à la direction et formés au pilotage et à la gestion.

Au cours des entretiens poursuivis par la DGESCO, les interlocuteurs ont régulièrement rappelé leur attachement à :

- La mission de service public de la FCA
- Le maintien du pilotage national et académique
- La notion de réseau de la FCA

Cependant les GRETA ne peuvent plus continuer dans leur situation actuelle en particulier vis-à-vis de la concurrence et des marchés publics.

Il y a une concurrence déloyale en particulier par l'intervention de l'ETAT dans le financement des GRETA sur certains moyens : postes de CFC, chefs d'établissements, agents comptables / gestionnaires.

Nous faisons remarquer que seuls les postes de CFC sont financés entièrement par l'ETAT pour les GRETA (ou GIP, DAFCO, DGESCO (14 CFC sur 20 personnes)), les chefs d'établissements et gestionnaires bénéficiant des IPDG sur fonds propres. La DGESCO rétorque que la disponibilité de travail pour la FCA s'effectue sur le temps de travail de la FI pour les personnels de direction, ce qui peut être contesté. Le GIP gèrera ses propres fonds et il n'y aura plus d'ambiguïté.

Nous prenons l'exemple du secteur public de l'audiovisuel qui bénéficie de financements d'ETAT (la redevance) et de fonds privés (recettes de la publicité), avec un secteur concurrentiel.

La DGESCO rétorque que ce n'est pas comparable car ce secteur n'est pas soumis aux marchés publics. (*ce qui est à vérifier, en particulier les appels d'offre pour les productions d'émission ou de téléfilms ?*)

le problème récurrent du manque de trésorerie des
ont support, généralement choisi par rapport à son assise
financière.

Dans un GIP, la gestion financière sera entièrement autonome, il n'y aura plus de FAM qui peuvent faire des avances de trésorerie. La seule solution sera le recours à l'emprunt auprès des banques.

La DGESCO ne peut qu'acquiescer cette évidence, ce qui conforte le regroupement des GRETA en mauvaise santé financière, mais avec ces limites financières.

Comment les GRETA seront transformés en GIP ?

Chaque Recteur avisera dans son académie. Après la sortie du texte sur les GIP, une directive ministérielle sera donnée à chaque académie pour la création des GIP.

La DGESCO n'est pas favorable à la création d'un seul GIP académique, regroupant tous les GRETA d'une académie, car la direction sera trop éloignée des EPLE.

La DGESCO souhaite néanmoins conserver le nom « GRETA » même sous le statut GIP, car reconnu par les partenaires (label). GIP GRETA ?

Statut des CFC et devenir des personnels permanents des GRETA :

Les CFC sont d'origines diverses, avec des statuts différents, des salaires différents mais une indemnité unique identique : *« ce qui est très rare, c'est plutôt le contraire d'habitude : un salaire commun suivant une grille indiciaire et une indemnité variable suivant le poste occupé »*.

J-M HUART souhaite mettre fin au CPIF , ce n'est donc pas la piste privilégiée.

La préférence semble donc du côté des ITRF mais c'est un secret...

Une proposition sera faite dans ce sens auprès de la DCRH du MEN, avec une intégration éventuelle dans le corps des ITRF, qui ne sera pas fait sur la base du volontariat.

Nous rappelons que certains CFC titulaires souhaiteraient intégrer le corps des agrégés par exemple, mais la discipline CPIF n'y existe pas.

Par ailleurs les titulaires CPIF n'ont pas de progression de carrière : ils ne sont pas inspectés, ils ne peuvent espérer une intégration dans le corps des agrégés, ...

La DGESCO n'est pas favorable au développement de la filière CPIF, car les titulaires sont difficilement reclassables ailleurs dans l'EN. Pour le corps des agrégés, il n'y a que la discipline de formation initiale qui fait foi.

ur le métier d'ingénierie de la formation qui est un
sur l'insertion des jeunes, sur la conception de projet
pédagogique spécifique, et qui mérite toute sa reconnaissance. Il n'est pas à comparer avec la
discipline enseignée par un formateur en FCA.

La DGESCO en convient et pense que seul le corps d'ITARF semble le plus proche de ces
métiers.

Les CFC pourront occuper des fonctions de direction des GIP.

Qu'en pense le corps des personnels de direction ? Il n'a pas encore été rencontré par la
DGESCO.

Quant aux textes sur la FCA et leur abrogation de fait par le passage en GIP, ce problème est
réel mais ce sont les GIP qui régleront leurs modalités de fonctionnement, de recrutement des
personnels, d'obligation de service,

Le cas des contractuels (CDD ou CDI) et des postes gagés n'a pas été abordé, ni leur
intégration dans les futurs GIP. Cependant nous soulevons le problème de la cotisation aux
FAM pour les contractuels et non à l'assedic. La DGESCO répond avec assurance que le
problème est réglé depuis longtemps dans toutes les académies : les GRETA cotisent aux
ASSEDIC ! Nous montrons que ce n'est pas le cas partout (ex . Lille) Or il n'y aura plus de
FAM avec les GIP !

De même, l'engagement de l'ETAT en terme de moyens vis-à-vis des GIP n'est pas évoqué.

Une nouvelle rencontre s'avère plus que nécessaire, suite au flou actuel sur l'avenir de la FCA
et des personnels intervenants en FCA .

Nous remettons la liste des questions générales concernant la FCA auxquelles la DEGESCO
doit nous répondre .

Durée de l'entretien : 1h15 environ (de 16h30 à 17h45)